



**Mairie de Breteil**

13, rue de Montfort  
35160 BRETEIL

## ARRETE MUNICIPAL

A25-04-08-1

----

### Arrêté portant exécution du règlement de voirie communale

La Maire de BRETEIL,

VU le code général des collectivités territoriales ;  
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;  
VU le code de la voirie routière notamment ses articles L 141-11, R 112-3 et R 141-13 à 21 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal n°052/2024 en date du 13 mai 2024 relative à la constitution de la commission consultative ;  
VU la réunion de la commission consultative du 4 février 2025 dans les conditions prévues à l'article R141-14 du code de la voirie routière ;  
VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 2025 relative à l'adoption du règlement de voirie ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte des évolutions du droit et des besoins de la commune et ainsi améliorer la gestion de son patrimoine ;  
CONSIDERANT la nécessité de fixer les modalités administratives techniques et financières s'appliquant aux travaux exécutés sur le domaine public communal et à toute occupation de quelques natures qu'elles soient afin d'assurer une meilleure conservation de ce domaine et de garantir un usage répondant à sa destination ;  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de formaliser, uniformiser et réglementer l'occupation privative du domaine public routier communal par un particulier, un concessionnaire ou un propriétaire de réseau ;

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup>

Le présent arrêté rend exécutoire le règlement de voirie ci-joint en annexe.

#### Article 2

Toute infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 3

La Maire de BRETEIL, la Directrice générale des services, la Responsable du service technique et le Chef de Brigade de Gendarmerie de Montfort-sur-Meu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BRETEIL, le 08 Avril 2025

La Maire,

Isabelle OZOUX